

BUDGET PRIMITIF 2026

Présentation brève et synthétique en application de l'article L.2313-1 du CGCT

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la Loi NOTRe du 7 août 2015, prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera publiée sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires de sincérité, d'annualité, d'unicité, de spécialité et d'équilibre.

Le budget 2026 a été bâti sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté le 16 décembre 2025.

Il s'équilibre en fonctionnement à 6 863 231.31€ et en investissement à 2 329 000.61€.

Cette année, le compte financier unique de 2025 est arrêté à la date du vote du budget, le BP 2026 est présenté avec une reprise des résultats de l'exercice 2025 suivante :

Affectation sur 2026	
au compte 1068 (excédent de fonctionnement n-1) - section investissement	570 398,39 €
résultat de fonctionnement reporté (002) - section de fonctionnement	1 687 350,04 €
solde d'exécution de la section d'investissement reporté n-1 (dépenses)	415 053,95 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre		Propositions 2026
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	1 687 350,04 €
013	Atténuation de charges	26 000,00 €
70	Produits des services	478 675,00 €
73	Impôts et taxes	3 679 565,40 €
74	Dotations et participations	861 581,82 €
75	Autres produits de gestion courante	117 059,05 €
Total des recettes réelles		5 162 881,27 €
042	Opération d'ordre entre sections	13 000,00 €
Total des recettes d'ordre		13 000,00 €
Total RECETTES		6 863 231,31 €

Les recettes de fonctionnement intègrent :

- chapitre 013-Atténuations de charges : les remboursements de rémunération suite à un arrêt maladie de certaines catégories d'agents par la CPAM ainsi que le remboursement des tickets restaurant par les agents
- chapitre 70-Produits des services : les recettes générées par la tarification de services comme la bibliothèque, l'école de danse, la restauration scolaire, la garderie. Compte tenu de la baisse des effectifs dans les écoles, les recettes de restaurant scolaire et de garderie ont été révisées à la baisse par rapport à l'année 2025. Les recettes des redevances à caractère culturel prévues diminuent par rapport à l'année passée car incertitudes concernant les inscriptions à l'école de danse et la saison culturelle.
- chapitre 73-Impôts et taxes :

- pour l'année 2026, il a été décidé de ne pas augmenter pour la sixième année consécutive, augmentation des bases exactes, les prévisions restent proches du

	Taux 2025	Taux 2026
Taxe Foncier Bâti	37,47%=17,57% (taux communal) + 19.90% (taux départemental)	37,47%=17,57% (taux communal) + 19.90% (taux départemental)
Taxe Foncier non Bâti	40,89 %	40,89 %
Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meubles non affectés à l'habitation principale	18.40%	18.40%

- Concernant les droits de mutation et l'accise sur l'électricité, n'ayant aucun élément, la commune a décidé de rester prudente sur les prévisions.
- Rennes Métropole indique dans son ROB que la Métropole pourrait perdre son éligibilité au FPIC en 2026 ce qui impliquerait que RM et ses communes ne toucheraient en 2026 que 90% du FPIC versé en 2025.
- chapitre 74-Dotations et participations :
 - la commune s'interrogeant sur son éligibilité à la dotation de solidarité rurale, le budget prévoit une suppression dégressive de cette dotation en 2026 (50% de la somme perçue en 2025).
 - La commune a perçu la contribution petite enfance en 2025. La commune ne sait pas actuellement si elle continuera à la percevoir ou si le CIAS qui détient la compétence petite enfance, en sera destinataire,
- chapitre 75-Autres produits de gestion courante : difficultés à estimer le montant qui sera perçu pour les locations de salle en 2026
- chapitre 042-Opérations d'ordre de transfert entre section : chantier jeunes et reprise de subventions.

DEPENSES

Chapitre		Propositions 2026
011	Charges à caractère général	1 241 381,68 €
012	Charges de personnel	2 542 075,00 €
014	Atténuations de produits	15 422,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 036 814,36 €
66	Charges financières	130 270,30 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	1 245 418,86 €
Total des dépenses réelles		6 213 382,20 €
023	Virement à la section d'investissement	349 849,11 €
042	Opération d'ordre entre sections	300 000,00 €
Total des dépenses d'ordre		649 849,11 €
Total DEPENSES		6 863 231,31 €

Les dépenses de la section de fonctionnement sont réparties ainsi :

- chapitre 011-Charges à caractère général :
 - diminution du coût des fluides,
 - diminution des coûts liés à l'alimentation – pas de recours à un prestataire extérieur (fin des travaux du restaurant scolaire)

- formations : recyclage de certificats, réveil musculaire en vue de diminuer les arrêts maladies

- chapitre 012-Charges de personnel :
 - augmentation cotisations CNRACL(+3 points),
 - mise en place de la cotisation régionale et rurale (+0.15%),
 - revalorisation cotisation IRCANTEC (+0.07% TA et +0.20% TB) + revalorisation cotisation vieillesse déplaçonnée (+0.09%)
 - prise en compte de l'indemnité différentielle suite à l'augmentation du SMIC
 - part employeur mutuelle pour les agents ayant adhéré au contrat groupe Mutame/ CDG35.
- chapitre 014-Atténuations de produits : correspond à l'attribution de compensation versée à Rennes Métropole suite au transfert des compétences assainissement, éclairage public et voirie au 1^{er} janvier 2015
- chapitre 65-Autres charges de gestion courante :
 - subventions aux associations et aux écoles,
 - indemnités des élus prise en compte de la revalorisation des indemnités élus de 6% dès le 1^{er} janvier 2026
 - ainsi que les contributions aux organismes de regroupement comme :
 - le CIAS (augmentation de 4% des participations communales),
 - l'école de musique de la Flume, il est indiqué 84 759€ car aucun montant de participation n'a été déterminé
 - le Syrenor : il est indiqué 41 396.27€ car aucun montant de participation n'a été déterminé
 - la participation au syndicat Aqua Ouest pour la construction de la piscine intercommunale est de 101 120.10€
- chapitre 66-Charges financières : remboursement des intérêts de la dette avec le prêt d'AFL sur une année complète, dépenses liées au portage foncier exercé par Rennes Métropole.
- Chapitre 68 – dotations aux provisions semi-budgétaire comprenant les dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement (charges liées à la prise en compte des possibles augmentations de la participation au SIVU Aquaouest , monétisation du CET (29 275€)) + dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants (sommes non recouvrées 10000€)
- chapitre 023-Virement à la section d'investissement : ce virement doit servir en priorité à rembourser le capital des emprunts

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre		Propositions 2026
10222	FCTVA	530 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	570 398,39 €
13	Subventions d'investissement	- €
165	Dépôts et cautionnements	
1641	Emprunt	- €
024	Produits de cession d'immobilisation	18 000,00 €
Total des recettes réelles		1 118 398,39 €
040	autres produits de gestion courantes	300 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	10 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	349 849,11 €
Total des recettes d'ordre		659 849,11 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	- €
	Reste à réaliser 2025	550 753,11 €
Total recettes d'investissement		2 329 000,61 €

Les recettes d'investissement sont constituées de :

- chapitre 021 du virement de la section de fonctionnement servant à financer prioritairement le capital des emprunts.
- chapitre 040 : les opérations d'ordre entre section intègrent la dotation aux amortissements des biens communaux
- Chapitre 041 : les opérations patrimoniales correspondent à des remboursements d'avance relatives aux marchés publics de travaux.
- chapitre 10-Dotations, fonds et réserves : FCTVA (Fonds de compensations de la TVA) versé en fonction du montant des investissements de l'année précédente.
- chapitre 13-Subventions d'investissement : inscription de subventions d'équipement pour la réalisation des travaux de toiture de l'école, aménagement de la cour de l'école élémentaire, restaurant scolaire (DETR, DSIL, fonds de concours de Rennes Métropole, fonds vert, Agence de l'eau)
- 1068 : l'excédent de fonctionnement capitalisé correspondant au résultat de la section de fonctionnement de l'exercice précédent

DEPENSES

Chapitre		Propositions 2026
	Opérations d'équipements	1 331 889,96 €
16	Emprunts et dettes assimilées	357 349,11 €
Total des dépenses réelles		1 689 239,07 €
040	Opération d'ordre entre sections	13 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	10 000,00 €
Total des dépenses d'ordre		23 000,00 €
001	Solde d'exécution de la section d'investisse	415 053,95 €
	Reste à réaliser 2025	201 707,59 €
Total dépenses d'investissement		2 329 000,61 €

Les dépenses de la section d'investissement sont composées :

- chapitre 16-Emprunt et dettes assimilées : du remboursement du capital des emprunts et d'un prêt à taux zéro de la CAF pour la construction du bâtiment mutualisé la Cabane
-
- chapitre 040-Opérations d'ordre de transfert entre section : de l'intégration des dépenses de fonctionnement (frais de personnel et l'achat de fournitures) en investissement issues des travaux en régie et reprise de subventions
-
- chapitre 041 : les opérations patrimoniales correspondent à des remboursements d'avance relatives aux marchés publics de travaux.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le 17/02/2026

ID : 035-213502750-20260210-2026_02_07-DE

N° opération	Intitulé d'opération	Prévisions 2026
31	Ecoles	17 145,30 €
53	Matériels administratifs	34 200,00 €
82	Terrains	365 500,00 €
104	Matériels divers	181 500,00 €
119	Grosses opérations / Aménagements bâtiments	33 650,00 €
157	Infrastructures sports	18 650,00 €
208	Salle multifonctions	147 100,00 €
221	AP/CP N°5 - Extension du Groupe Scolaire	66 320,48 €
225	Reprise ZAC Ile des Bois	- €
226	Aménagement Centre Bourg	30 500,00 €
228	AP/CP N°10- Médiathèque	23 168,83 €
229	AP/CP N°11 - Restaurant scolaire	352 155,35 €
230	AP/CP N°12 - Salle des sports	62 000,00 €

Le budget 2026 dispose de 4 AP/CP (Autorisation de Programme/ Crédit de paiement) :

- n° 5 « extension de l'école Jacques Prévert et bâtiment mutualisé »,
- n° 10 : « Médiathèque »
- n°11 : « Restaurant scolaire »
- n°12 : « Salle des sports »

Les AP constituent « la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées » de manière pluriannuelle. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement inscrits au budget sont la matérialisation des AP. Ils constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations.

Les AP/CP sont modifiées de la façon suivante :

AP/CP - Opération	Autorisation de programme	crédits de paiement en €												
		Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
N°5	2 456 359,02 €	29 904,78 €	4 390,19 €	13 282,91 €	227 002,95 €	572 806,30 €	645 168,28 €	49 264,04 €	358 247,55 €	489 971,54 €	66 320,48 €			
N°10	3 093 444,00 €							32 530,03 €	95 250,47 €	10 890,96 €	23 168,83 €	1 662 241,91 €	1 261 866,05 €	7 495,75 €
N°11	2 653 987,86 €							24 448,64 €	292 552,26 €	1 982 082,24 €	352 155,35 €	2 749,37 €		
N° 12	4 254 000,00 €							- €	- €	107 378,85 €	62 000,00 €	1 157 000,00 €	1 122 000,00 €	1 805 621,15 €